



HAL
open science

Les origines familiales du graveur Thomas de Leu

Pierre Leleux

► **To cite this version:**

Pierre Leleux. Les origines familiales du graveur Thomas de Leu. Nouvelles de l'estampe, 2018. halshs-01950368

HAL Id: halshs-01950368

<https://shs.hal.science/halshs-01950368>

Submitted on 10 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ANNÉE 2018

NOUVELLES DE L'ESTAMPE



THOMAS DE LEU ET SES ORIGINES

Rédaction

- Directeur de la publication : **Philippe Sénéchal**, président du Comité national de l'estampe
- Rédacteur en chef : **Rémi Mathis** (remi.mathis@bnf.fr)

Comité de rédaction

Michel Melot, directeur honoraire du département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France ; **Céline Chicha-Castex**, conservateur au département des Estampes et de la Photographie ; **Érik Desmazières**, artiste, membre de l'Académie des beaux-arts ; **Véronique Meyer**, professeur d'histoire de l'art moderne à l'université de Poitiers ; **Emmanuel Pernoud**, professeur d'histoire de l'art contemporain à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne ; **Maxime Préaud**, conservateur général honoraire des bibliothèques ; **Rémi Mathis**, conservateur au département des Estampes et de la Photographie, rédacteur en chef des *Nouvelles de l'estampe* ; **Cécile Pocheau-Lesteven**, conservateur en chef au département des Estampes et de la Photographie ; **Valérie Sueur-Hermel**, conservateur en chef au département des Estampes et de la Photographie.

Comité scientifique

Sylvie Aubenas, conservateur général des bibliothèques, directeur du département des Estampes et de la Photographie ; **Stephen Bann**, professeur émérite d'histoire de l'art à l'université de Bristol ; **Jean-Marc Chatelain**, conservateur général des bibliothèques, directeur de la Réserve des livres rares de la Bibliothèque nationale de France ; **Marzia Faietti**, directrice du cabinet des estampes du musée des Offices (Florence) ; **Louis Marchesano**, conservateur de la collection d'estampes, Philadelphia Museum of Art ; **Christian Michel**, professeur à l'université de Lausanne ; **Nadine Orenstein**, directrice du département des Dessins et des Estampes, Metropolitan Museum (New York) ; **Agustina Rodríguez Romero**, professeur d'histoire de l'art à l'université de Buenos Aires ; **Christian Rümelin**, conservateur du cabinet d'arts graphiques du musée de Genève.

Tous les articles ou annonces doivent être adressés au secrétariat des *Nouvelles de l'estampe* :

Département des Estampes et de la Photographie, Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75084 Paris cedex 02.
Tél. : 01 53 79 83 88 – Courriel : remi.mathis@bnf.fr – Site : www.nouvellesdelestampe.fr

Image de couverture. Thomas de Leu, *Le Soldat et la Mort*, 1600, burin. Bibliothèque nationale de France, Estampes, Réserve Ed-11 (a)-fol.

Les *Nouvelles de l'estampe* sont une revue internationale académique à comité de lecture, fondée en 1963.

Elle est publiée par le Comité national de l'estampe, avec le soutien de la Bibliothèque nationale de France.

COMITÉ NATIONAL
DE
L'ESTAMPE

{ BnF

PIERRE LELEUX

Les origines familiales
du graveur
Thomas de Leu

2018-2

NOUVELLES
DE
L'ESTAMPE

LES ORIGINES FAMILIALES DU GRAVEUR THOMAS DE LEU

Pierre Leleux

Thomas de Leu est l'un des plus importants graveurs parisiens de la fin du XVI^e siècle¹. De nombreux travaux ont été consacrés à ses œuvres², mais on connaît peu ses origines. Seule une publication de synthèse³ contient une indication précise : Thomas de Leu est le fils de Michel de Leu, marchand d'Audenarde, et de Marie de Reicq, et il dut naître en 1555 environ. Partant de cette affirmation, j'ai retrouvé des documents, à Audenarde et ailleurs, qui nous informent sur les ascendants directs (parents et grands-parents) du graveur.

À AUDENARDE

Au XVI^e siècle, Audenarde est une ville du comté de Flandre ; elle compte environ huit mille habitants. Une communauté protestante importante y est présente dès le milieu du siècle. L'industrie de la tapisserie y est florissante, et occupe douze mille personnes, dans la ville et ses faubourgs. La langue véhiculaire, tant écrite que parlée, est le néerlandais.

À Audenarde, comme dans tout le comté de Flandre, existait depuis le XIV^e siècle, une coutume qui s'avère très utile pour établir des filiations : lors du décès d'une personne ayant des héritiers mineurs (c'est-à-dire âgés de moins de 25 ans), les échevins de la ville établissaient un document intitulé « état des biens » (*staat van goed* en néerlandais), qui recensait les héritiers et les biens héréditaires. Trois de ces documents sont pertinents pour notre étude :

- En 1557, lors du décès de Jannette Fromont, veuve de Jacob de Rijke⁴, on cite parmi les héritiers la fille de la défunte, Marie de Rijke et son mari Michiel de Leu. Sachant que, en néerlandais, Rijke se prononce Reiq, et que Michiel est l'équivalent de Michel, on peut donc conclure que les parents de Thomas étaient mariés en 1557. L'importance des sommes héritées (plusieurs milliers de livres parisis) indique qu'il s'agissait de familles aisées. Les de Rijke étaient présents à Audenarde depuis au moins quatre générations.

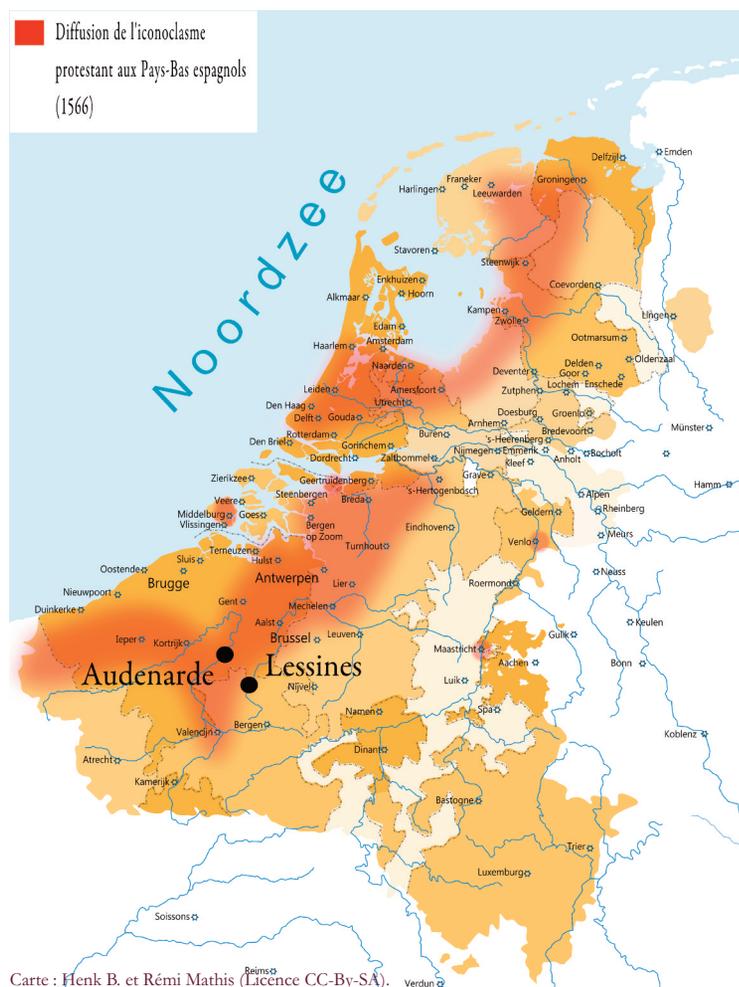
1. Je remercie l'abbé Léon Jous, grand connaisseur de Lessines et de sa région, pour ses conseils avisés. Aux Archives de la ville d'Audenarde, l'archiviste M. Lybeert et sa collaboratrice Mme Robyn m'ont efficacement guidé parmi les états des biens.

2. Il sera traité par Vanessa Selbach dans un volume à paraître de *l'Inventaire du fonds français* du département des Estampes de la Bibliothèque nationale de France (R. Mathis, M. Préaud et V. Selbach, *Inventaire du fonds français*, vol. 14 (Lep-Liv), Paris, BnF, à paraître, 2020).

3. Maxime Préaud et al., *Dictionnaire des éditeurs d'estampes à Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis, 1987.

4. Archives de la ville d'Audenarde, états des biens (désormais AA, SvG), reg.23, foL. 198-v.

III. 1. Situation des villes d'Audenarde et de Lessines aux Pays-Bas espagnols, avec la zone d'iconoclisme calviniste (1566).



- En 1571, lors du décès d'Adriaan (Adrien) de Leu⁵, ses enfants mineurs sont représentés par Michiel et Robbrecht de Leu. Nous verrons grâce à d'autres documents qu'Adriaan, Michiel et Robbrecht sont frères.

- En 1574, lors du décès de Joanne Bets⁶, veuve de Jan (Jean) de Leu, tous les enfants de la défunte sont mentionnés, et parmi eux, ses fils mariés Michiel, Thomas, Robbrecht et Joos ; sont héritiers aussi quatre enfants vivant avec la défunte, et les enfants de son fils décédé Adrien. On peut relever aussi que des parts d'héritage sont attribuées aux enfants de Michiel. Ici aussi, les sommes héritées sont importantes. Il faut noter que Thomas est indiqué « absent » ; le motif de cette absence sera éclairci ci-après.

Il y avait donc, comme dit plus haut, une communauté protestante importante à Audenarde, et les luttes religieuses vont maintenant intervenir dans le récit. Le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas espagnols, avait créé un tribunal spécial appelé le Conseil des Troubles, appelé à juger les délits religieux. Les archives de ce tribunal rapportent, en 1568 à Audenarde, l'exécution de Jehan de Leu,

5. AA, SvG, reg.28, fol. 66v.

6. AA, SvG, reg.29, fol. 127v-128.

et le bannissement de Thomas et David de Leu, tous trois calvinistes⁷. Les biens des condamnés étant saisis, on apprend que Jehan et Thomas possédaient chacun une maison à Audenarde ; toute la famille devait être suspecte car, dans les mêmes cahiers, on trouve aussi la mention des biens de Michiel et de Robbrecht, les deux étant qualifiés de « non-bannis »⁸.

Nous allons maintenant faire un saut d'une trentaine d'années vers le passé, et de quelques dizaines de kilomètres vers le sud, pour arriver à Lessines, vers 1550. Nous retrouvons alors les grands-parents paternels du graveur Thomas de Leu

À LESSINES

Lessines est une petite ville du comté de Hainaut, à l'extrémité nord de ce comté. Elle fait partie d'une entité, le baillage de Flobecq-Lessines, qui était aussi appelée la « terre des Débats », car elle était revendiquée par les deux comtés de Flandre et de Hainaut.

En 1550, Jehan Le Leup est un bourgeois aisé de Lessines. Il possède plusieurs immeubles, dont une teinturerie ; il a été échevin de la ville quelques années auparavant. Entre 1550 et 1555, il quitte Lessines avec son épouse et ses enfants, pour s'établir à Audenarde. Il vend à la ville ses maisons, l'une deviendra la brasserie de la ville, l'autre, sa teinturerie, sera la « maison des écoles » de la ville. Nous ignorons la raison de ce départ : elle pourrait être religieuse, ou économique (l'industrie des draps et toiles, en amont de la teinturerie, était moins florissante alors à Lessines). Dès 1555, la ville paie donc annuellement à « Jehan Le Leup demeurant à Audenarde », deux rentes pour les deux maisons acquises. À dater de 1565, les deux rentes sont payées à sa veuve, par l'intermédiaire d'un « procureur », Guillaume du Cornet, proche de la famille⁹.

Les conflits religieux interviennent alors également : de nombreux habitants du comté de Hainaut avaient émigré vers les Pays-Bas du Nord, où les protestants étaient mieux acceptés ; en 1570, le bailli de Flobecq-Lessines effectua donc un recensement des rentes qui continuaient à être payées aux « absents, bannis, fugitifs,... ». Il enquêta à Audenarde où il apprit que feu Jehan Le Leup avait eu dix enfants dont l'un (Jehan) avait été exécuté, deux autres (Thomas et David) avaient été bannis, un autre (Adrien) était décédé en laissant femme et enfants, et que quatre enfants vivaient encore avec leur mère¹⁰. Tout ceci concorde parfaitement avec ce que nous avons appris à Audenarde de la famille de Leu. On constate ici que cette famille a donc flamandisé son nom en arrivant dans le comté de Flandre : l'article français « le » se traduit en effet par « de » en néerlandais.

Ce changement de nom a par ailleurs été réversible : à partir de 1574, une auberge de Lessines a pour propriétaire un certain Robert Le Leup. Quelques années plus tard, les échevins de Lessines accordent à Robert Le Leup une sorte de certificat de bonne vie et mœurs¹¹ qui indique que lesdits échevins « ont bonne connaissance de Robert Le Leup né dans cette ville, parti dans sa jeunesse d'âge à Audenarde et revenu vers l'an soixante-quinze, vivant catholiquement, commerçant avec les

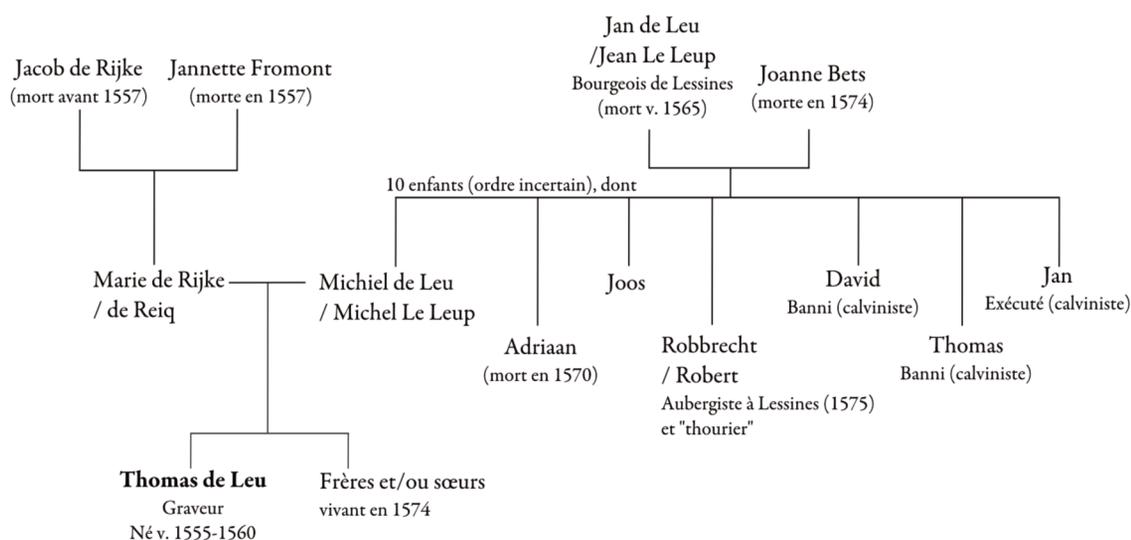
7. Archives générales du Royaume, Bruxelles (désormais AGR), Conseil des Troubles, 218, 1 et 21.

8. AGR, Chambre des Comptes de Lille (désormais CCL), 004, 18877 à 18883.

9. AGR, CCL, 008, 39581, 39618 à 39642.

10. AGR, CCL, 004, 19061

11. AGR, CCL, A127/02, 1595.



III. 2. Arbre généalogique de la famille de Leu / Le Leup.

gens d'église,... ». Robert Le Leup est sans aucun doute Robbrecht de Leu que nous avons rencontré à Audenarde. Ce certificat lui fut peut-être nécessaire pour obtenir le poste de « thourier », c'est-à-dire responsable de la prison de la ville.

CONCLUSIONS

Le père du graveur Thomas de Leu était donc appelé Michiel de Leu à Audenarde, et était déjà marié en 1557 ; il est donc possible que Thomas soit né entre 1555 et 1560. Étant l'un des premiers de sa fratrie, et plus âgé que Robbrecht/Robert, Michiel est certainement né sous le nom de Michel Le Leup à Lessines.

Le fait qu'on mentionne « les enfants de Michiel » parmi les héritiers de Joanne Bets indique que Thomas avait un ou des frères et sœurs vivants en 1574. On sait d'autre part qu'un neveu de Guillaume du Cornet, Laurent, était installé à Anvers au moment où Thomas y était apprenti.

La famille paternelle de Thomas était, au moins en partie, calviniste, et elle fut durement condamnée pour ce motif à Audenarde. Guillaume du Cornet, aubergiste à Lessines et proche de la famille, fut aussi soupçonné de calvinisme. Thomas de Leu, quant à lui, fut partisan de la Ligue durant ses premières années à Paris, puis il passa du côté protestant.

Parmi les noms sous lesquels est connu Thomas de Leu, figure le nom « Le Leup » ; on a ici la confirmation que ce nom était celui d'origine de sa famille. Les grands-parents paternels de Thomas, Jehan Le Leup et Joanne Bets, étaient établis à Lessines dans la première moitié du XVI^e siècle. Le père de Jehan y était déjà teinturier à la fin du XV^e siècle¹².

12. En 1500, il avait été défrayé par la ville pour avoir fortifié sa maison, qui était adossée aux remparts

Résumé

Summary

P. Leleux

Les origines familiales du graveur Thomas de Leu / *The family origins of engraver Thomas de Leu.*

Très peu de choses étaient connues des origines du graveur Thomas de Leu (v. 1555 ?-v. 1612 ?), flamand d'origine venu travailler à Paris. Des recherches dans les archives belges (Audenarde et Bruxelles) permettent de préciser ses origines, qui se situent entre Audenarde (Flandre) et Lessines (Hainaut). Nous avons entre autres découvert que les dissensions religieuses, qui aboutiront à la partition des Pays-Bas espagnols, ont marqué sa famille : trois de ses oncles ont été exécutés ou bannis pour cause de calvinisme.

Very little was known about the origins of engraver Thomas de Leu (ca 1555? -ca 1612?), a Flemish native who came to work in Paris. Searches in the Belgian archives (Oudenaarde and Brussels) make it possible to trace back his origins between Oudenaarde (Flanders) and Lessines (Hainaut). Among other things, we have discovered that the religious dissensions that led to the partition of the Spanish Netherlands left their mark on his family: three of his uncles were executed or banished because of Calvinism.

Pierre Leleux est chercheur indépendant.

N° de commission paritaire 66567
N° ISSN 0029 – 4888
N° CPPAP 1010 G 87226
Dépôt légal à parution
Conception graphique Agence Pashmina
Mise en page Rémi Mathis
Imprimerie apag – 10 cité d'Angoulême, 75011 Paris